



Dossier n° DP 95 604 260006

Date de dépôt : **03/02/2026**

Demandeur : **SCI CEN**

représenté par **CALDARAS CORINA**

Pour : **TRAVAUX COUVERTURE ET
RAVALEMENT**

Adresse terrain : **17 ROUTE NATIONALE
17 LE COQ CHANTANT
95470 SURVILLIERS**

**DESTINATAIRE : SCI CEN
17 ROUTE NATIONALE 17LE COQ
CHANTANT 95470 SURVILLIERS**

Vous avez déposé une déclaration préalable le 03/02/2026 pour un projet de travaux de couverture et ravalement situé 17 ROUTE NATIONALE 17 LE COQ CHANTANT.

Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces.

Vous avez déposé des pièces manquantes en Mairie le 07/04/2026. Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas en totalité à la demande qui vous a été formulée.

**RAPPEL DES PIÈCES MANQUANTES OU INSUFFISANTES DANS LE DOSSIER DE
DÉCLARATION PRÉALABLE**

Après examen des pièces jointes à votre déclaration préalable, il s'avère que la(les) pièce(s) suivante(s) est(sont) manquante(s) ou insuffisante(s) :

- Formulaire DPC 16702, cadre 4.4, au regard des éléments à notre disposition issu de la DGFIP, les combles ne semblent pas aménagés votre projet est par conséquent constitutif de surface de plancher, il convient de déclarer la surface de plancher avant et après travaux.

Je vous informe qu'en conséquence

- Votre dossier de déclaration préalable **est toujours** en attente de certaines pièces.
- le délai d'instruction de votre déclaration préalable ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception de la (des) pièce(s) manquante(s) par la mairie.**
- si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces, **votre déclaration fera l'objet d'une décision tacite d'opposition en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.**

Je vous prie de croire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Survilliers,
le 10 avril 2026

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélia LECKI

Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,
la citoyenneté et les affaires juridiques.

